

Offre de stage

Service économique de Jakarta

Ambassade de France en Indonésie

Début du stage : juin 2026

Durée : 6 mois

Clôture des candidatures : 22/03/2026

Poste et missions

Le stage sera piloté par le SE de Jakarta. Le/la stagiaire sera placé(e) sous la responsabilité administrative du chef de service (M. Michel Oldenburg), et encadré(e) par son adjointe (Pauline Leduc), pour une période de 6 mois à compter de juin (idéalement début juin).

Le/La stagiaire mènera des actions de veille et d'analyse de la situation économique et sectorielle de l'Indonésie, de manière à pouvoir informer l'État, les acteurs publics et les entreprises et à promouvoir dans ces domaines les intérêts de la France à l'étranger. Il/elle sera notamment amené(e) à :

- **Analyser l'impact des politiques environnementales européennes sur le tissu économique indonésien et en particulier les entreprises exportatrices vers l'Europe/la France**, en particulier s'agissant des conséquences de l'entrée en vigueur du règlement européen contre la déforestation (EUDR) et de sa possible révision, ainsi que du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF-CBAM),
- **Effectuer un travail de cartographie des secteurs industriels indonésiens (en particulier chimie, construction, industries de la métallurgie, etc.)**, notamment afin d'alimenter l'analyse d'impact du MACF en Indonésie,
- **Réaliser un travail de veille et rédiger des notes d'analyse rendant compte des enjeux et opportunités pour les entreprises françaises dans certains secteurs stratégiques**, tels que le secteur de l'énergie, de la gestion des déchets, la mise en place d'un système de marché carbone, etc.

Il/elle pourra être amené(e) à contribuer à appuyer le développement de la présence des entreprises françaises en Indonésie, préparer les visites officielles et relayer les positions françaises à l'international et participer au travail de communication (*outreach*) du SE.

Il/elle pourra être associé(e), ponctuellement et de manière *ad hoc*, aux autres activités du SE.

Profil et compétences recherchés

Niveau d'études souhaité : Bac+4/Bac+5 (sciences économiques, école de commerce, IEP) ; stage de césure ou stage de fin d'études.

Compétences requises :

- Connaissances en économie (politiques économiques, économie internationale, institutions internationales) ;
- Rigueur d'analyse et d'expression écrite (rédaction de notes sur les secteurs suivis, de compte-rendu d'entretiens) ;
- Capacité de synthèse ;
- Qualités relationnelles (travail en équipe, contacts avec la communauté d'affaires et l'administration locale) ;
- Capacité d'adaptation à l'environnement de travail d'un pays émergent ;
- Autonomie et bon sens de l'organisation.

Langues : Anglais obligatoire

Employeur

Le Service Économique (SE) de Jakarta est un service extérieur de la Direction Générale du Trésor qui relève du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Il est placé auprès de l'Ambassade de France en Indonésie.

Le SE de Jakarta est composé de 6 personnes (4 expatriés et 2 agents de droit local). Il décrypte, au sein de l'Ambassade, la situation économique de l'Indonésie et du Timor oriental et décline localement la stratégie d'export française. Il se compose d'un pôle « macroéconomie et finance » et d'un pôle sectoriel « infrastructures et développement durable ».

Localisation

Ambassade de France en Indonésie ; Jakarta.

Comment postuler ?

Adresser un email avec CV et lettre de motivation à Mme Pauline Leduc :

pauline.leduc@dgtresor.gouv.fr

Conditions du stage

Seuls les candidats retenus seront contactés.

Il n'existe aucune restriction d'âge ou de nationalité pour postuler à un stage dont la durée ne devra toutefois pas dépasser 6 mois. Une convention de l'établissement d'enseignement supérieur français sera demandée.

Un dossier de candidature comportant un CV accompagné d'une lettre de motivation doit être adressé au contact indiqué.

Compte tenu des conditions sanitaires évolutives et de sécurité (plusieurs pays ou zones classées orange et rouge), les déplacements dans le pays seront soumis à autorisation selon les règles en vigueur à l'Ambassade.

Au-delà de deux mois de stage, la gratification horaire est fixée à 4,50 € depuis janvier 2026. Deux jours de congés par mois peuvent être accordés au stagiaire.

Pas de prise en charge des billets d'avion A/R France-Indonésie. Frais de logement et de visa à la charge du stagiaire.